

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/22/0462 du 14 février 2023 de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** accorde à la société Proximus Luxembourg S.A. l'autorisation pour l'exploitation d'un émetteur d'ondes électromagnétiques à Grass, 8, rue Dr. Elvire Engel, numéro cadastral 283/698, section D de Grass.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public ainsi que sous :

[https://environnement.public.lu/fr/actualites/2020/08/communiqu%C3%A9\\_5G.html](https://environnement.public.lu/fr/actualites/2020/08/communiqu%C3%A9_5G.html).

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz  
Secrétaire communal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du ..... - **1 MARS 2023**

Steinfort, le ..... - **1 MARS 2023**



Le bourgmestre



Le secrétaire communal